

Délibération n°10/20250408

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ

Convocation du 3 avril 2025

OBJET : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

**ELECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE DES TAPAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif est débattu. Madame le Maire propose Monsieur Gian Carlo VISCI, adjoint aux finances, pour assurer la présidence.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Gian Carlo VISCI pour assurer la présidence de la séance pour le vote des comptes administratifs 2024 du budget principal et du budget annexe de la zone commerciale des Tapaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 038-213804362-20250408-10_20250408-DE

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 8 avril 2025**



Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0